



Lettre marquée "distribuée" mais non reçue par l'acheteur

Par **bliscar**, le **08/03/2017** à **11:49**

Bonjour.

Un vendeur professionnel a envoyé un produit acheté par un acheteur sur Internet.

Le produit à été envoyé en lettre prioritaire avec suivi.

Le suivi de La Poste indique que celui-ci a bien été distribuée dans la boîte aux lettres de l'acheteur.

Cependant, l'acheteur indique qu'il n'a rien reçu.

Qui est responsable dans ce cas ?

Y-a-t-il des textes sur le sujet ?

Merci.

Par **morobar**, le **08/03/2017** à **12:07**

Bonjour,

Le service postal s'est conformé aux conditions générales que vous avez accepté.

Mais la distribution ne recueille pas l'émargement du destinataire.

Jusqu'à preuve du contraire, le responsable c'est vous qui avez confondu urgence et garantie

de livraison.